

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x			14x			18x			22x			26x			30x		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x			16x			20x			24x			28x			32x		

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

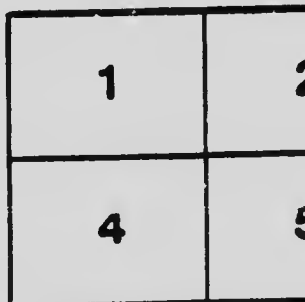
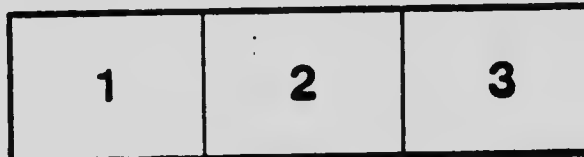
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

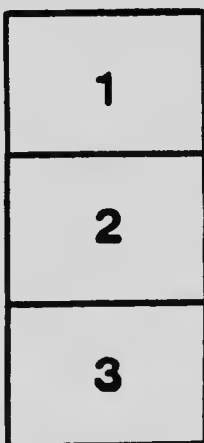
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

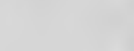
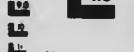
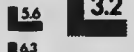
Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

912

Association Catholique

• • de la • •

Jeunesse Canadienne-française

DEUXIÈME ÉDITION

**MONTREAL
BUREAUX DE L'A. C. J. C.
1075, RUE RACHEL**

1912

54

Association Catholique

• • de la • •

Jeunesse Canadienne-française

DEUXIÈME ÉDITION

MONTREAL
BUREAUX DE L'A. C. J. C.
1075, RUE RACHEL

—
1912

Bx 2347

.8

Y 7

A 77

1912

P***

.....
.....
.....
1912
(159)

Préface

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française présente à ses amis —et au public— une seconde édition de ses Statuts généraux.

Les lettres d'approbation des autorités religieuses, le préambule qui explique la raison d'être de notre association, et le programme d'études recommandé à l'attention des groupes y sont reproduits, dans leur intégrité, de l'édition de 1904. Seuls quelques articles de la constitution ont été supprimés, modifiés ou ajoutés suivant la volonté du Conseil fédéral qui s'est réuni annuellement à neuf reprises depuis la fondation de l'œuvre.

Ce livret n'est pas exactement une brochure de propagande. Nous sommes cependant heureux de le faire connaître à tous afin que l'on sache pourquoi *l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française* a été fondée.

Nous osons croire que celui qui fera de ces

pages une lecture attentive, *pourra*, ou même *devra* conclure—que l'A. C. J. C. est née d'une pensée généreuse, mais calme et réfléchie, que loin de dévier de sa fin elle y a tendu avec persistance et énergie, qu'elle mérite enfin l'adhésion de la jeunesse, l'appui de l'épiscopat et du clergé, la sympathie de tous les gens de bien.

Le Comité Central.

6 octobre 1912.

Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française

Haute approbation du Saint-Siège

De Sa Sainteté le Pape Pie X

Nous nous unissons de bon cœur avec tout le vénérable épiscopat canadien dans l'approbation de l'Association Catholique de la Jeunesse, laquelle sous les auspices du Sacré-Cœur de Jésus, s'est proposé de former, par le moyen de la prière, de l'étude et de l'action, des catholiques professant leur foi avec courage ; et souhaitant à ces chers jeunes gens les plus douces consolations dans leur apostolat, Nous accordons à tous, avec effusion de cœur, la Bénédiction Apostolique.

PIUS PP. X.

Du Vatican, le 1er de l'an 1905.

Le fac-similé de cette approbation, écrite en langue italienne et tout entière de la main du Saint-Père, a été reproduit dans LE SEMEUR d'avril 1905, page 159, avec le texte de la supplique par laquelle Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, sollicitait pour l'A. C. J. C. cette précieuse faveur.

De S. E. le Card. Merry del Val

MONSIEUR JOSÉPH VERSAILLES,
président de l'Association Catholique
de la Jeunesse Canadienne-française,
Montréal.

TRÈS HONORÉ MONSIEUR,

Votre lettre m'est parvenue avec les Statuts de la nouvelle Association catholique. Je n'ai pu que me convaincre, en les lisant, de la nécessité de promouvoir votre société et de l'encourager dans la poursuite de son but si salulaire, former les jeunes gens à la vertu et les préparer à travailler efficacement au bien de la religion et de la patrie.

Je n'ai pas manqué d'informer le Saint-Père de cette généreuse initiative. Lui aussi en a conçu la plus grande joie et en attend des résultats durables et féconds. Pour que l'œuvre si heureusement commencée par le Comité dont vous êtes le digne président trouve toujours un terrain propice à son développement et surmonte tous les obstacles,

Sa Sainteté, avec un sentiment de vive satisfaction, appelle sur l'Association entière, et particulièrement sur les membres du Comité, l'abondance des grâces célestes. Et comme gage certain de ces faveurs, Elle daigne accorder affectueusement à vous et à tous vos confrères la Bénédiction Apostolique.

Avec des sentiments de particulière estime, je me souscris,

Très honoré Monsieur,

Votre affectionné et tout dévoué serviteur,

R. CARD. MERRY DEL VAL.

Rome, le 27 mai 1904.

APPROBATIONS ET ENCOURAGEMENTS
 de S. E. Mgr le Délégué Apostolique
 et de NN. SS. les Evêques

Délégation Apostolique,

Ottawa, le 21 mai 1904

MONSIEUR JOSEPH VERSAILLES,

président de l'Association Catholique de la
 Jeunesse Canadienne-française, Montréal.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai lu avec un vif intérêt les Constitutions de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française. La fin qu'elle se propose est noble et digne d'éloges, parce qu'elle est à la fois religieuse et patriotique. Les associations qui, comme la vôtre, poursuivent par-dessus tout les intérêts de la religion ont été vivement recommandées par les souverains pontifes Léon XIII et Pie X. Aux sociétés mauvaises ou dangereuses, qui combattent plus ou moins ouvertement l'idée religieuse, il faut, de toute nécessité, opposer l'union compacte des catholiques. Il est

toujours vrai que l'union fait la force, et plus les membres qui composent une association sont étroitement unis entre eux, plus l'association est puissante et armée pour le bien.

C'est surtout dans les pays qui, comme celui-ci, sont régis par des institutions libres et populaires, que le besoin de semblables sociétés se fait plus impérieusement sentir. Il est vrai que dans ce pays nous jouissons d'une plus grande somme de liberté que dans d'autres contrées moins fortunées ; ce n'est pas à dire cependant qu'il ne faille pas se prémunir contre des dangers à la fois intérieurs et extérieurs. A cela les associations peuvent aider puissamment. Permettez-moi d'appeler votre attention sur quelques points particuliers.

La première chose à laquelle une association catholique doit viser de toutes ses forces, c'est de mettre toujours le bien de la religion au-dessus de toute considération politique et humaine. Il faut que les catholiques, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, lorsque les intérêts de la religion sont en jeu

ou sont, menaces laissent de côté toutes les différences d'opinion et se lèvent tous ensemble pour les défendre. Il faut qu'on sache que, si les catholiques ne désirent pas de privilèges, on les trouve cependant toujours forts et inébranlablement unis, quand il s'agit de la défense ou de la revendication de leurs droits religieux.

Il y a un autre danger, qui vient surtout du dehors, contre lequel il faut diriger vos efforts : c'est la littérature irréligieuse et immorale ; ce sont les associations condamnées par l'Eglise et celles qui leur sont affiliées, et qui travaillent à ruiner la foi et les mœurs, encore si vivaces dans ce pays du Canada. Je suis certain que les membres de votre société seront toujours prêts à combattre de toutes leurs énergies ces ennemis de la foi et de la pureté des mœurs.

Je vous félicite bien sincèrement d'avoir, dès le commencement, mis votre société sous la tutelle et le contrôle de l'Eglise. C'est en suivant fidèlement les directions de l'autorité ecclésiastique que vous attirerez sur vous les

bénédiction du ciel et que votre association
deviendra un instrument de bien dans les in-
térêts de la religion et de la patrie.

Je souhaite à votre association tout le
succès qu'elle mérite. Je bénis votre œuvre
et tous les membres de la société.

Votre dévoué en J.-C.,

† DONAT,
Archevêque d'Éphèse,
Délégué Apostolique.

ARCHEVÊCHÉ de Montréal,

le 10 mars 1904.

Aux membres de l'Association Catholique de
la Jeunesse Canadienne-française.

Mes jeunes amis,

Je viens de lire les statuts de l'Association
Catholique de la Jeunesse Canadienne-fran-
çaise. Vous y énoncez vos intentions, le but
que vous vous proposez et les moyens que vous

allez prendre pour y atteindre. C'est clair et précis, chrétien et patriotique ; je vous en félicite chaleureusement.

Je vois avec bonheur ces initiatives généreuses, parce qu'il me semble que la jeunesse en étudiant les graves questions qui intéressent le pays peut prendre une conscience plus nette du rôle qui l'attend. Nous aurions tort de nous fermer les yeux. Quoique le Canada ait échappé aux secousses qui ont ébranlé d'autres sociétés, les jours peuvent venir où les catholiques, s'ils veulent garder leurs positions, devront non plus seulement se laisser vivre, mais s'engager résolument dans la lutte. Pour cela il nous faut des hommes intelligents et sérieux, dont les convictions soient afferries par une solide instruction religieuse, formés depuis longtemps, par des études spéciales et par la pratique, à l'art si difficile de la parole publique et à la discussion des problèmes qui vont, un jour ou l'autre, se poser devant nous. Dans ces conditions je ne sais rien de plus utile qu'une association du genre de celle que vous voulez fonder.

une association qui fera de ses réunions des réunions d'étude, acceptant religieusement la direction de l'Eglise, et qui préparera nos hommes de demain à la mission qu'ils devront exercer. Vous voyez sans peine les conséquences d'une organisation qui va enrôler dans ses rangs la jeunesse de notre pays. Sans appuyer inutilement sur le renouvellement religieux que j'y entrevois, il me semble que vous aurez contribué, pour votre part, à nous débarrasser de ce respect humain qui paralyse l'effort vers le bien. Vous contribuerez aussi, je n'en doute pas, à créer et à développer au milieu de nous l'esprit public. Il faudrait répéter à la jeunesse qui grandit ce qu'écrivait Ozanam en 1834 : "Je voudrais l'anéantissement de l'esprit politique au profit de l'esprit social", parce qu'au-dessus de nos rivalités et de nos sympathies nous devons apprendre à mettre la prospérité de notre patrie.

Mettez-vous à l'œuvre, mes chers amis, ayez dans l'organisation et le recrutement de votre association un zèle d'apôtre. Un jour,

dans votre Confirmation, vous avez été consacrés les chevaliers de Dieu. J'aime à voir en vous un bataillon d'élite, que l'on trouvera, j'en suis sûr, sur toutes les frontières à défendre et toujours fier du drapeau de sa foi.

Je vous bénis, chers jeunes gens : que Dieu daigne accorder à vos efforts et à votre persévérance le plus grand succès.

† PAUL, arch. de Montréal.

Au mois de juin 1899, Léon XIII consacrait l'univers entier au divin Cœur de Jésus, et dans son encyclique récente, Pie X, nous ouvrant son âme apostolique, nous faisait cette confiance que tout l'effort de son ministère pontifical serait de restaurer encore davantage la société humaine dans le Christ, Rédempteur des hommes. Et vous, jeunes gens, professant que les jours prospères de votre patrie seront dans la mesure de son attachement

ment à la foi catholique, vous déclarez que sous la bannière du Sacré-Cœur grossissant et serrant vos rangs, vous ferez régner le Christ dans vos cœurs et dans votre pays. Le bruit de vos voix nous parvient donc comme un écho fidèle de l'exemple et de la parole donnée par le Saint-Siège.

Elles ne sont que trop fondées, les raisons que vous donnez de vos alarmes sur l'avenir du peuple *très chrétien* d'Amérique. Notamment la passion politique, le prosélytisme maçonnique, ce glissement plus universel sur les pentes de la volupté et de la convoitise impudentes altèrent l'antique esprit de nos ancêtres austères et pieux. L'Eglise réagit fortement contre cette dépravation de l'âme nationale. Combien de nos compatriotes, cependant, se désintéressant de nos destinées providentielles, refusent de donner dans le combat. Et notre jeunesse n'est-elle pas trop de cette église *dormante* dénoncée par un éloquent religieux?... Hé bien ! votre association se donne pour utile mission d'enrôler les jeunes dans le cadre des militants et de les

entraîner pour la victoire... Il me semble que j'ai raison de dire, en bénissant le bon Dieu, que votre association sera plus qu'une consolation, ma's une force pour l'Eglise du Canada.

J'agrée votre a-sociation comme un gage entre autres, d'un avenir encore plus chrétien de mon cher pays.

† J.-THOMAS, arch. d'Ottawa.

Je suis charmé de voir que l'on veut organiser la jeunesse catholique pour la défense de l'Eglise et de toutes les causes qui intéressent la religion et la patrie canadienne, en dehors de l'esprit de parti. Ce sera un spectacle nouveau mais très réconfortant, et il est grandement temps que l'on s'y mette.

L'Eglise n'est militante ici bas que parce que les ennemis du bien la jalourent et l'attaquent, elle ne demande qu'une chose : la liberté. Or, dans notre pays doté de si belles

semble institutions politiques et plus libre que beau-
 e bon coup d'autres, l'Eglise ne jouit pas d'une
 qu'une pleine et entière liberté... En 1890, la minorité
 ise du catholique du Manitoba n'a-t-elle pas été in-
 justement privée d'un système d'écoles sépa-
 gage rées, consacré par vingt années de fonctionne-
 rétien ment régulier et légal dans la province ?

Quelle a été, dans cette circonstance si
 grave pour tout le Dominion, l'influence so-
 va. ciale et politique des catholiques du Canada
 dont la liberté était violée dans la personne
 de leurs frères du Manitoba ?—Malheureusement
 cette influence a été presque nulle, et
 en tout cas, elle a été inefficace ; et cela,
 faute d'organisation.... Allez donc de l'avant,
 orga- chers jeunes gens, qui commencez la grande
 ense œuvre destinée à protéger et à revendiquer
 éres- au besoin tout ce qui est justement cher aux
 , en catholiques et aux vrais patriotes dans notre
 pec- cher Canada.
 t il

Les pratiques religieuses en commun et en
 arce public s'imposent à des croyants sincères : il
 tta- faut savoir s'affirmer. L'étude approfondie
 la des questions agitées parmi nous permettra
 lles

d'agir par conviction et non sous le coup de la passion et de l'intérêt. Enfin rien de plus désirable et de plus urgent que l'action sociale des catholiques comme tels ; cette action a été trop négligée jusqu'ici en face de l'organisation forte et active d'autres groupes de citoyens qui s'étonnent de nous trouver si divisés et qui se demandent si certains hommes publics catholiques croient bien à l'Eglise.

...En conséquence, c'est de bon cœur que je bénis le premier groupe de jeunes gens catholiques qui aura le courage et l'honneur d'arborer le drapeau d'une "Association catholique" se préparant à l'action sociale par la prière et l'étude.

Bon courage et en avant, Dieu le veut !
Dieu le veut !

† ADÉLARD, arch. de Saint-Boniface.

L'étude des questions sociales est un des plus grands besoins de notre époque ; partout on s'y attache, et avec raison, une importance capitale.

Votre Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française me paraît, d'après ses règlements, répondre parfaitement à ce besoin ; aussi suis-je bien heureux de la voir prospérer et produire les magnifiques résultats que vous êtes en droit d'en attendre.

L'étude sérieuse, la prière, la vie chrétienne, l'action conjointe de tous les membres de votre société, sous la direction de l'autorité religieuse, sont les moyens les plus efficaces pour arriver peu à peu à exercer une grande et salutaire influence au milieu de notre peuple ; vous n'avez qu'à les mettre en pratique et le succès vous est assuré.

Je prie Dieu de répandre sur votre religieuse et patriotique entreprise ses plus abondantes bénédictions.

† L.-N., arch. de Québec.

L'œuvre que vous entreprenez me paraît digne de toutes les sympathies et de tous les encouragements. Du fond de mon âme je vous envoie tous les miens, en priant Dieu de la bénir comme elle le mérite, c'est-à-dire très largement... Laissez-moi vous exprimer l'espoir que, dans un avenir prochain l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française aura à Saint-Hyacinthe des groupes nombreux et florissants.

† MAXIME, év. de Saint-Hyacinthe

Cette association me paraît de nature à faire un grand bien, en ralliant les jeunes intelligences du notre pays autour du but le plus noble et le plus élevé, celui de défendre la religion et la patrie. Pendant que d'autres nient le danger pour n'avoir pas à le conjurer; pendant que ceux-là se taisent pour n'être pas troublés dans leur insouciance et pernicieuse inactivité ; vous, mesurant le péril qui

nous menace; avec calme, mais avec une clairvoyante sincérité, vous vous préparez à la résistance et à la lutte. Vous groupez les forces, développez les énergies et disciplinez les volontés, afin qu'au moment opportun la vérité et le bien soient défendus, et l'erreur et le vice combattus. C'est une œuvre éminemment patriotique que vous entreprenez. Je prie Dieu de bénir vos nobles efforts, et de vous rendre victorieux de tous les obstacles que vous ne manquerez pas de rencontrer sur votre route. Je serai heureux que votre œuvre se répande dans mon diocèse, et particulièrement dans ma ville épiscopale.

† F.-X., év. des Trois-Rivières.

Que Dieu bénisse vos nobles aspirations !
Que le Saint-Esprit soutienne votre courage
dans les combats que vous aurez à livrer pour
réussir dans votre louable entreprise !

† N.-Z., év. de Pembroke.

Travailler au "groupement des jeunes Canadiens français" et "les préparer à une vie efficacement militante pour le bien de la religion et de la patrie" c'est là, assurément, une œuvre bien méritante, une de ces œuvres sur lesquelles un évêque se sent heureux d'appeler les meilleures bénédictions du ciel.

Si vous êtes fidèles et persévérants, nous aurons la consolation de voir sortir des rangs de votre association des catholiques convaincus qui, en toutes circonstances, auront le courage de leurs convictions religieuses ; des citoyens consciencieux incapables de sacrifier les droits de la justice à leurs intérêts personnels, le bien général de leur pays au bien particulier d'un parti. Les hommes de cette trempe, il faut bien l'avouer, se font, malheureusement, de plus en plus rares. Dieu veuille, chers amis, que l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française soit une pépinière féconde qui en augmente le nombre d'année en année !

† PAUL, év. de Sherbrooke.

Je m'associe de tout cœur aux éloges et aux encouragements adressés par Monseigneur l'archevêque de Montréal à l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française. Je lui souhaite tout le succès possible.

† JOSEPH-MÉDARD, év. de Vall yfield.

Je vous souhaite succès dans votre patriotique entreprise.

† M.-T., év. de Chicoutimi.

J'applaudis au noble but que vous vous proposez : celui de grouper les immenses trésors d'énergie et de dévouement qui se trouvent dans la jeunesse sérieuse du pays pour les faire servir à la cause de l'honneur et de la religion... Je fais les vœux les plus sincères pour que votre association se développe et grandisse et qu'elle s'empare rapidement de toutes les plus nobles aspirations de la jeunesse catholique française du Canada.

† EMILE-J., év de Saint-Albert.

Association Catholique
DE LA
Jeunesse Canadienne-française
CE QUE NOUS VOULONS

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française a pour but d'opérer le groupement des jeunes Canadiens français et de les préparer à une vie efficacement militante pour le bien de la religion et de la patrie.

L'importance et la nécessité d'une entreprise de cette nature ne saurait être contestée à l'heure actuelle. Grâce à Dieu, nous n'avons pas encore à gémir sur les maux qui accablent d'autres sociétés moins heureuses que la nôtre. Notre peuple a conservé la pureté et la simplicité de ses mœurs ; il garde au fond de son cœur l'attachement à ses traditions de foi et de patriotisme. Mais à côté de ces signes consolants apparaissent des symptômes évidents de faiblesse et de trop

justes sujets d'alarme. Il suffit de mentionner l'importation dans notre pays et l'infusion dans les esprits d'idées fausses et de doctrines malsaines par une presse oublieuse de ses devoirs, par des livres et des théâtres immoraux ; l'enrôlement des nôtres dans les sociétés maçonniques et d'autres associations non moins suspectes au service d'intérêts étrangers et de pouvoirs occultes antichrétiens ; l'incapacité et la faiblesse d'un grand nombre de nos hommes publics en présence des obligations religieuses et du devoir civique ; l'idéal politique rabaissé au niveau des intérêts pécuniaires, et l'arène politique presque totalement vouée aux chicanes de partis et à la lutte vulgaire des égoïsmes personnels ; le devoir social trop souvent méconnu de ceux qui possèdent l'influence, le talent et la fortune ; enfin le manque de cohésion des forces catholiques réduisant à l'impuissance les rares bonnes volontés qui se dévouent effectivement à la religion et à la patrie.

Pour lutter contre tous ces dangers, pour préparer la victoire, il faut l'association, le

groupement des forces vives ; il faut que ceux que l'intérêt n'a pas encore séduits se reconnaissent et se comptent, pour ensuite marcher en rangs serrés dans une action commune mise au service de la cause menacée de la foi et de la patrie. Et si chacun doit faire sa part dans cette œuvre,—il faut le groupement de la jeunesse canadienne-française.

Pour réaliser ce groupement d'une façon efficace et fructueuse, l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française fait appel et ouvre ses rangs à ceux des jeunes qui croient au catholicisme et à son efficacité universelle pour le bien des individus et des sociétés, à la race canadienne française et à sa mission providentielle; à ceux qui ont conscience des dangers que courent et notre foi catholique et notre race canadienne-française et qui se sentent *en vérité* le courage de se préparer à combattre pour le triomphe de l'une et de l'autre.

Les membres de l'Association tiennent pour certain que la pratique intégrale du catholicisme, c'est-à-dire *un catholicisme vécu*

par l'individu et par la société, est le remède à tous les maux et la source de tous les progrès de la société et des individus.

Ils croient en outre que le progrès de la race canadienne-française est d'une façon spéciale attachée à sa fidélité à la foi catholique, qui est un de ses éléments essentiels et spécifiques.

En conséquence ils professent la soumission la plus absolue à l'autorité de l'Eglise et l'attachement le plus inviolable aux directions du Saint-Siège.

L'Association est surtout une œuvre de formation personnelle. Elle invite ses membres à employer, pour opérer en eux-mêmes ce travail de préparation, un triple moyen : la *piété*, l'*étude* et l'*action*.

1.—La *piété*, parce que la vertu seule peut inspirer le dévouement et dominer les égoïsmes humains, et que c'est la piété qui appellera la bénédiction d'en haut sur leurs travaux et sur les œuvres auxquelles ils dévoueront leur vie.

2.—L'*étude*, parce qu'elle donne la scien-

ce, qui est l'une des grandes puissances qui conduisent les hommes ; l'étude, parce que c'est lutter au hasard et sans profit, parce que c'est souvent compromettre la vérité et le droit que de dépenser ses forces pour des principes ou pour des causes dont on n'a pas entièrement saisi la valeur ou la portée ; l'étude donc des principes, puisque toutes les questions d'ordre pratique ont leur fondement et leur racine dans des questions d'idées ; mais aussi l'étude des faits et des réalités concrètes sans laquelle toute solution pratique et durable des problèmes de notre temps n'est qu'une chimère.

3.—L'*action*, aussi variée que les circonstances, les caractères et les conditions ; l'action par la plume et par la parole, non moins que par l'exemple de la vie ; action tendant surtout à la diffusion des croyances et des doctrines dans lesquelles ont foi les membres de l'Association, mais capable aussi à l'occasion de concourir directement à la défense des intérêts religieux et nationaux ; action dans laquelle les jeunes gens acquerront l'expé-rien-

re des hommes et feront comme l'apprentissage de la vie militante à laquelle l'Association veut les préparer.

Au reste, à cela se résument tous les devoirs des membres. Il suffit, pour le devenir de vouloir faire dans sa vie une part à la piété, à l'étude et à l'action dirigées vers le but de l'Association.

Toutefois l'Association préfère les manières collectives de prier, d'étudier et d'agir et elle s'efforce de les faciliter à ses membres. La prière collective rend plus étroite et plus profonde l'union des cœurs. L'étude poursuivie en commun fait l'union des esprits ; elle est plus attrayante, plus facile et plus complète. L'action faite dans une entente commune voit sa force décuplée ; le dévouement mis en commun attache pour la vie au bataillon dans lequel on sert et au drapeau qui mène à la bataille.

L'Association voue un culte spécial au Cœur sacré de Jésus-Christ, qui, d'après l'enseignement de Léon XIII, veut, en ce XXe siècle établir son règne bienfaisant sur toutes

les sociétés et qui doit régner spécialement sur le Canada français, depuis longtemps déjà dévoué à son service. La fête du Sacré Cœur est en conséquence choisie comme la fête patronale de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française.

Statuts généraux

De l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française

1.—L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française a pour but d'opérer le groupement des jeunes Canadiens français et de les préparer à une vie efficacement militante pour le bien de la religion et de la patrie.

2.—L'A. C. J. C., a pour principes la soumission à l'autorité de l'Eglise et l'attachement aux directions du Saint-Siège ; elle se place sur la tutelle du Souverain Pontife et de NN. SS. les Evêques.

3.—L'A. C. J. C. a pour moyens la piété, l'étude et l'action.

4.—Pour être membre de l'A. C. J. C., il faut : 1—être catholique et canadien-français ; 2—avoir au moins 15 ans ; 3—signer la formule d'adhésion ; 4—être porteur d'une carte de membre qui se renouvelle chaque année.

5.—L'A. C. J. C., se compose de *groupes* et de *membres isolés*.

6.—En entrant dans l'A. C. J. C., les *membres isolés* contractent l'obligation : 1—d'assister chaque mois à une messe aux intentions de l'Association ; 2—de payer la cotisation annuelle ; 3—de s'abonner au bulletin de l'Association.

7.—L'A. C. J. C. est dirigée par un *Conseil fédéral* et par un *Comité central*.

8.—Le *groupe* est une société de jeunes gens régulièrement constituée et reconnue par l'A. C. J. C. Il se gouverne par ses propres statuts et possède une autonomie parfaite pour tout ce qui concerne sa vie intérieure.

9.—Le Comité central prononce l'affiliation d'un groupe et lui remet son diplôme, lorsqu'il a constaté que ce groupe compte au moins dix membres, que ses règlements renferment une adhésion formelle aux statuts de l'A. C. J. C., et qu'ils ne contiennent rien d'opposé à son esprit. Les amendement que les groupes apportent à leurs statuts doivent être soumis au Comité central.

10.—Autant que possible, chaque groupe doit avoir un aumônier.

11.—Les statuts du groupe doivent établir un lien de piété entre ses membres.

12.—Chaque groupe organise dans son sein un cercle d'études dont les travaux sont en harmonie avec la fin et le programme de l'Association.

13.—Le groupe nomme un membre correspondant, chargé de le tenir en relations suivies avec le Comité central.

14.—Le groupe fait un rapport mensuel, et envoie, chaque année, au Comité central la statistique de ses membres, de ses réunions, des séances du cercle d'études et un rapport général des travaux accomplis pendant l'année.

15.—Les élèves des classes supérieures des collèges peuvent, avec l'assentiment des autorités locales, former des groupes de l'A. C. J. C. Il appartient aux mêmes autorités de déterminer un programme d'études en rapport avec les travaux de classes des membres de ces groupes.

16.—Tout groupe en règle avec l'A. C. J. C. a le droit d'être représenté dans le Conseil fédéral. Il peut choisir son délégué parmi les membres d'un autre groupe.

17.—Le délégué a une, deux, trois ou quatre voix, suivant qu'il représente un groupe de dix, trente, cinquante ou soixante-dix membres. Aucun délégué d'un seul groupe ne peut cumuler plus de quatre voix.

18.—Annuellement, le groupe doit faire parvenir au Comité central une somme suffisante pour solder l'abonnement au bulletin et la cotisation de chacun de ses membres.

19.—L'*Union régionale* se compose des groupes d'un territoire déterminé. Elle a pour but d'entretenir entre ces groupes un lien plus étroit, de mieux servir les intérêts qui sont propres à la région, et de seconder plus efficacement l'action générale de l'Association.

20.—Le territoire assigné à l'Union régionale est le diocèse. Cependant, hors de la Province de Québec, le Comité central peut autoriser, pour des raisons d'intérêt local, une

délimitation différente, sauf à rétablir l'Union dans ses bornes ordinaires quand les circonstances le permettront.

21.—Le Comité central ne peut autoriser la création d'une Union que lorsqu'il existe au moins cinq groupes dans la région, et que la demande en est faite par la majorité de ces groupes. L'Union constituée, tous les groupes de la région en font nécessairement partie.

22.—L'Union est administrée par un *Conseil régional*, et par un *Comité régional*.

23.—Le *Conseil régional* est l'assemblée des représentants des groupes de la région, et des membres du Comité régional. Il se réunit au moins une fois par année. Chaque groupe y envoie deux délégués. Le Comité central, qui est invité à toutes les réunions du Conseil, a voix consultative seulement. Tous les membres de l'Association qui habitent dans le territoire de l'Union y ont également voix consultative.

24.—Les membres du Comité régional sont élus pour un ou deux ans par le Conseil régional. L'aumônier de l'Union, nommé par

l'Ordinaire du diocèse, fait de droit partie du Comité.

25.—Chaque année, le 15 décembre et le 15 mai, le Comité régional adresse au Comité central un mémoire où il expose la situation de l'A. C. J. C. dans la région.

26.—L'Union régionale peut adopter des règlements. Ces règlements et leurs amendements n'entrent en vigueur qu'après avoir été reconnus, par le Comité central, conformes aux Statuts de l'A. C. J. C.

Conseil fédéral

27.—Le *Conseil fédéral* se compose des délégués des groupes et des membres du Comité central.

28.—Le Conseil fédéral connaît des intérêts généraux de l'A. C. J. C., il vote les statuts et leurs modifications, et, tous les deux ans, il procède à l'élection des membres du Comité central.

29.—Dans les délibérations du Conseil fédéral, en cas de partage égal, la voix de l'aumônier-directeur est prépondérante.

30. Le Conseil fédéral se réunit une fois l'an. Il peut être convoqué extraordinairement à la demande motivée de la moitié des groupes affiliés.

31.—Tous les membres de l'A. C. J. C. ont voix consultative dans les délibérations du Conseil fédéral.

Comité central

32.—Le *Comité Central* représente et dirige l'A. C. J. C. Il tient son mandat du Conseil fédéral, dont il est chargé d'exécuter les décisions et à qui il doit rendre compte de son administration à la réunion annuelle des délégués.

33.—Il se compose de l'aumônier-directeur, du président, de deux vice-présidents, du secrétaire, du trésorier, de deux secrétaires-correspondants et de l'administrateur du "*Semeur*", le bulletin officiel de l'A. C. J. C.

34.—L'*aumônier-directeur* est le représentant officiel de l'autorité de l'Eglise dans l'A. C. J. C. Il est nommé par l'Ordinaire du lieu où se trouve le siège de l'Association.

35.—Tous les autres membres du Comité central sont élus par le Conseil fédéral pour une période de deux ans, sauf l'administrateur du "*Semteur*", qui est choisi par le Comité central.

36.—Le président et les deux vice-présidents sont désignés par le Conseil fédéral ; le Comité central répartit lui-même les autres fonctions entre les autres membres élus.

37. Le *président* pourvoit à l'exécution des décisions du Conseil et du Comité. Il est aidé, et au besoin, suppléé par les vice-présidents.

38.—Le *secrétaire* dresse le procès-verbal de chacune des séances du Comité et du Conseil. tient la statistique des groupes et des membres isolés de l'Association. Il est dépositaire des archives.

39.—Le *trésorier* tient l'état de la caisse et perçoit les cotisations. Il rend compte de sa gestion tous les trois mois au Comité et annuellement au Conseil fédéral.

40.—Les *secrétaires-correspondants* entretiennent des relations suivies avec chacun

des groupes de l'A. C. J. C.

41.—Le Comité central se réunit au moins une fois par mois. Le quorum est de cinq membres, plus l'aumônier-directeur qui peut cependant permettre de procéder en son absence.

42.—Quand une vacance se produit dans le Comité central, les membres du Comité y pourvoient provisoirement en nommant un autre membre qui remplit la charge vacante jusqu'à la prochaine réunion du Conseil fédéral.

43.—Les membres sortant de charge sont rééligibles. Pour être élu membre du Comité central, il faut faire partie d'un cercle depuis au moins dix mois.

Elections du Comité central

44.—A la séance du Conseil fédéral qui précède les élections, les délégués nomment parmi eux une commission de trois membres, auxquels est adjoint l'aumônier-directeur, chargée de préparer pour la séance suivante, à titre de suggestion seulement, une liste de

douze candidats dont les quatre premiers sont spécialement désignés pour la présidence et les vice-présidences.

45.—L'anmônier-directeur préside l'élection, assisté d'un secrétaire choisi dans l'assemblée.

46.—Après lecture des noms suggérés, les membres du Conseil fédéral votent au scrutin pour le choix du président d'abord. Si du premier coup aucun candidat n'obtient la majorité absolue, on recommence le vote avec trois candidats, puis avec deux seulement s'il y a lieu.

47.—Pour l'élection des vice-présidents, chacun inscrit deux noms sur son bulletin. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des voix, ou si l'un d'eux seulement réussit à l'obtenir on fait un second tour de scrutin ; il ne reste alors sur les rangs qu'un nombre de candidats double du nombre des positions vacantes ; dès qu'il y a eu ballottage la majorité relative suffit.

48.—L'élection des quatre autres membres du Comité central se fait suivant la règle

énoncée dans l'article précédent.

49.—Lorsque des vacances se sont produites au Comité central, le Conseil fédéral procède à l'élection des titulaires des seules charges restées vacantes ou occupées provisoirement par des membres choisis en dehors du Comité. La commission d'élection suggère quatre, six ou huit noms suivant qu'il y a une, deux ou trois vacances à remplir.

Congrès

50.—Les *congrès* sont des réunions solennelles destinées à développer la vie de l'A. C. J. C., à propager ses idées et à manifester ses progrès. Ce sont des assemblées sans périodicité, et qui n'ont aucun mandat législatif.

51.—Les séances solennelles du congrès sont ouvertes au public. Le Comité central peut inviter des personnages distingués et favorables aux tendances de l'A. C. J. C. à y adresser la parole aux congressistes.

52.—Les séances d'études peuvent être privées ou publiques. Les commissions d'é-

tudes n'ont aucun pouvoir législatif, mais leur vœux doivent être transmis au Conseil fédéral et au Comité central, à qui il convient de s'en inspirer dans la direction et l'administration de l'A. C. J. C.

53.—La présidence d'honneur du congrès est toujours offerte à l'évêque du diocèse dans lequel a lieu le congrès.

54.—Le programme du congrès doit toujours contenir des manifestations publiques de piété, comme l'audition collective d'une messe ou l'assistance en corps à quelque autre cérémonie religieuse.

Autres dispositions

55.—L'année de l'A. C. J. C. commence le 1er septembre. Les cotisations annuelles et les abonnements au bulletin doivent être payés avant le 1er novembre de chaque année.

56.—La cotisation et l'abonnement au bulletin sont de 50 sous chacun. Les membres des groupes des collèges ont droit à une remise de 50%.

57.—L'A. C. J. C. donne le titre de "membres d'honneur" à des hommes éminents par leur foi et leur patriotisme, dont le patronage lui est un appui moral. Elle peut accorder le même titre aux généreux bienfaiteurs qui lui viennent en aide par d'importants secours pécuniaires.

58.—Les statuts ne peuvent être modifiés qu'avec l'assentiment des deux tiers des délégués présents au moment du vote.

59.—Aucune motion ne peut être présentée devant le Conseil fédéral sans qu'avis en ait été donné au Comité central un mois d'avance et que le texte autorisé de la motion ait été publié dans le "*Semeur*" ou communiqué aux groupes affiliés.

Formule d'Adhésion à l'A. C. J. C.

Prescrite par l'article 4 des Statuts

Après avoir pris connaissance des statuts et règlements de l'*Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française*, après m'être instruit du but qu'elle poursuit et des principes qui l'inspirent, je soussigné, demande à être inscrit au nombre des membres de l'A. C. J. C.

Je déclare être catholique et Canadien-français. Je déclare vouloir me conformer aux règlements de la dite Association, et travailler, par les moyens qu'elle propose, à la réalisation de son œuvre.

Je m'engage en particulier à toujours mettre les intérêts de la foi catholique et de la race canadienne-française au-dessus des intérêts d'un parti politique quelconque.

Cercle

Signature.....

Adresse

Date..... 191.....

NOTE.—La formule doit être signée et envoyée au Comité Central de l'A.C.J.C., 1075, rue Rachel.

Programme d'études proposé aux groupes de l'Association

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française prescrit à ses membres l'étude comme moyen indispensable de préparation à une vie militante. Les Statuts imposent à chaque groupe la formation et le maintien d'un cercle d'études. Sur quoi doivent porter ces travaux des membres et des groupes que les Statuts ne précisent pas ?

Le choix de ces travaux doit être déterminé par la fin même de l'Association. Tout sujet d'étude capable d'aider à préparer des défenseurs à la religion et à la patrie doit entrer dans le programme d'études de l'Association.

Certains sujets généraux se rattachent plus directement aux intérêts que l'Association a à cœur de défendre. Il sera utile d'en faire ici l'énumération. Nous entrerons même dans le détail de quelque points plus importants.

1° Au premier rang il faut placer les *questions religieuses* : dogme, morale, discipline, histoire, le tout considéré au point de vue apologétique. Cherchons la science de la religion sans doute, mais étudions-la surtout en vue de la défendre à l'occasion. Le cercle d'études doit façonner des défenseurs à la vérité, plutôt que des érudits profonds et subtils. Il faut, en particulier, que les esprits se pénètrent du rôle social de l'Eglise dans le monde, de ce qu'elle a fait notamment pour le peuple canadien-français. Il faut encore habituer les intelligences au discernement des subtiles erreurs modernes, naturalisme, libéralisme ; à la juste appréciation des appels à la liberté de conscience, à la liberté des cultes. On apprendra en quoi consiste la tolérance chrétienne de l'erreur et des fausses religions. Enfin on étudiera d'une manière spéciale les menées des sectes maçonniques, inventées pour détruire la religion, et des sociétés suspectes qui secondent leurs coupables efforts.

2° Immédiatement après la question

religieuse, la *question nationale*, étudiée à la lumière des enseignements de notre histoire : mission providentielle des Canadiens français ; aptitudes de notre race ; ressources de notre sol ; nos droits à sa possession ; la nécessité de rester fidèles à notre tradition et de garder notre entité distincte ; nos obligations coloniales ; notre position en présence des autres races et à l'égard du pouvoir fédéral ; notre rang parmi les nations sous le rapport de l'éducation, du commerce, etc. ; un patriotisme purement canadien-français ; une autonomie toujours plus grande ; la résistance à toute tentative d'absorption ; dangers de la partisanerie politique ; privilèges garantis par le traité de Paris et par l'Acte de la Confédération ; la langue française ; la liberté religieuse reconnue par la charte du pays. Voilà un vaste champ d'idées dont l'esprit des membres sera bientôt imprégné s'ils ont soin d'étudier l'histoire de leur pays et les événements actuels. Les questions de pure politique de parti doivent être bannies des cercles, où sans nul profit, elle nuiraient à

l'union des esprits. Il peut arriver cependant qu'une question purement politique, même actuelle, si on la considère à un point de vue plus élevé, entre forcément dans l'étude de la question nationale. Il faudrait alors user de beaucoup de prudence ; l'essentiel à sauvegarder dans ce cas, c'est l'entente cordiale parmi les membres du cercle.

3° *Les questions sociales :*

a. Et d'abord *l'éducation*. On l'appelle depuis longtemps la question du jour. Son importance lui mérite cet honneur d'être sans cesse à l'ordre du jour des discussions publiques. Il est clair que les ennemis portent sur ce point leurs plus constants efforts. Reconnaissons aussi que la plupart de ceux qui les combattent savent trop facilement se payer de mots, à l'exemple d'ailleurs de leurs antagonistes. L'éducation offre aux cercles d'études une matière très abondante et d'un intérêt immédiat. Ce sont d'abord les principes généraux : nature, but et moyens de l'éducation à ses différents degrés ; son caractère moral et religieux ; la neutralité à

l'école ; rôle des diverses sociétés dans l'éducation ; famille, Eglise, Etat ; la liberté d'enseignement ; l'instruction obligatoire ; la gratuité scolaire, etc. Des principes il faut ensuite passer aux faits, et c'est : l'histoire de l'école, chez les peuples anciens, dans les âges chrétiens, au moyen âge et dans les temps modernes ; l'éducation œuvre du christianisme ; l'histoire de l'éducation au Canada et en particulier dans le Canada français ; les écoles primaires et secondaires sous la domination française ; causes de retard après la Cession ; entreprises des vainqueurs contre la foi et la langue de nos pères ; tâtonnements dans l'organisation du système scolaire ; difficultés spéciales à vaincre ; la formation de notre système d'instruction publique ; son fonctionnement ; les progrès réalisés ; le témoignage des statistiques ; le rang que tient la province de Québec comparée aux autres Etats ; le niveau intellectuel de notre peuple ; notre système scolaire en face du droit naturel ; éléments de danger dans notre loi ; tentatives d'accaparement par l'Etat ; les défauts

de notre instruction publique ; les réformes à faire, ou à ne pas faire, etc. Il conviendrait d'ajouter l'étude de certains points ou faits historiques qui lient la conscience des catholiques, par exemple la question des écoles du Manitoba, les droits des minorités catholiques à leurs écoles séparées, etc.

b. La question agricole, question de première importance dans notre pays. Il n'est personne qui ne doive s'y intéresser : si tous n'ont pas à cultiver la terre, tous sont appelés à aider de leur influence le progrès de l'agriculture, qui forme la base essentielle du progrès matériel de tout le peuple. L'agriculture est une science ; son développement tient à l'application des méthodes scientifiquement démontrées. Seuls les efforts d'hommes en ayant fait une étude raisonnée seront capables de faire céder la routine, qui est l'ennemi capital de l'agriculture. L'étude des sujets suivants s'impose : les écoles d'agriculture et le rôle qu'elles devraient remplir dans un pays comme le nôtre ; l'enseignement de l'agriculture dans les écoles ; les

journaux d'agriculture ; les conférenciers agricoles ; les différentes espèces de sol et leurs aptitudes ; l'amendement du sol ; rôle des engrais divers ; la culture intensive ; la culture du blé, des légumes, des fruits ; les légumes dans l'alimentation ; le jardin ; les arbres et l'ornementation des habitations ; les travaux agricoles ; l'outillage agricole ; l'élevage ; l'industrie laitière ; les petites industries domestiques ; les constructions rurales ; l'hygiène du cultivateur ; l'épargne ; le luxe ; l'alcoolisme ; la comptabilité agricole et domestique ; les sociétés d'agriculture ; les associations mutuelles, caisse rurales, coopératives de production et de consommation ; achats et ventes en commun ; les assurances, etc., etc.

c. La *colonisation* offre aussi un vaste champ à l'étude des cercles. Outre l'histoire de la colonisation des diverses régions du Canada français. histoire de nos aïeux ou de nos pères, non moins héroïque souvent et non moins touchante que celle de nos champs de bataille d'autrefois ; outre l'étude de ce

courant ininterrompu depuis un demi siècle qui nous a arraché un tiers de nos compatriotes et les a entraînés sur une terre étrangère; outre la recherche des causes de l'émigration et des moyens de l'enrayer ; il faut examiner les moyens positifs d'activer le mouvement colonisateur dans notre propre territoire à nous. On étudiera donc : les régions colonisables du Canada français ; les avantages particuliers ou difficultés spéciales à chacune; le recrutement des colons ; les secours fournis par le gouvernement ; comment la loi facilite ou devrait faciliter l'ouverture des centres de colonisation ; nos sociétés de colonisation ; le rôle qu'elles sont appelées à remplir ; le moyen de les multiplier et de leur donner plus d'efficacité, etc.

d Le *commerce* et l'*industrie* présentent aussi plusieurs sujets à étudier. Un cercle sans doute n'est pas une école commerciale ou une école technique ; son but n'est pas de former des marchands ou des comptables, ou d'habiles contremaîtres. Mais à qui ambitionne de travailler à la prospérité de sa

patrie, ce ne sera pas trop de se renseigner exactement au moins sur les points qui suivent : l'extension de notre commerce ; comparaison avec les autres pays ; quelles en sont les principales branches ; principaux articles d'exportation et d'importation ; articles importés que nous pourrions produire nous-mêmes ; nos relations commerciales avec les autres pays, douanes, etc. ; nos principales industries ; ressources du pays ; forces hydrauliques, etc. ; accaparement de ces ressources par les étrangers ; s'il est vrai que les Canadiens français sont moins aptes à l'industrie et au commerce ; le cours classique la meilleure préparation au commerce et à l'industrie. l'encombrement des professions libérales aux dépens de la prospérité du pays.

e. La *question ouvrière*, qui se pose impérieusement à notre pays depuis quelques années déjà, et qui ne saurait être résolue que par une réforme morale et religieuse imposant aux patrons et aux ouvriers les devoirs de la justice et de la charité chrétienne. Les programmes d'études sur cette question

sont partout ; une infinité de livres traitent en détail du travail, de la propriété, du salaire, des syndicats, des grèves, de l'arbitrage. L'important est que dans toutes ces études l'on s'inspire des principes chrétiens. L'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII et le *Motu proprio* de Pie X sur l'action populaire chrétienne sont les guides infallibles en cette matière. On aura soin d'appliquer les principes généraux à notre condition économique et aux autres circonstances concrètes dans lesquelles se trouve notre population ouvrière. A cela serviraient beaucoup les enquêtes sur la condition de nos ouvriers. Il y aurait lieu d'étudier aussi les causes de l'exode de nos populations rurales vers les villes manufacturières.

Pas n'est besoin d'indiquer les principes généraux par lesquels doivent débiter ceux qui étudient les questions sociales : la nature et la fin de la société civile, de la famille ; les relations entre les diverses sociétés, entre l'Église et l'État, etc. Aussi bien nous n'avons pas la prétention de donner un programme

complet de toutes les matières dont l'étude est apte à préparer des catholiques militants et des patriotes éclairés. Nous omettons mêmes les questions *d'histoire*, de *philosophie*, de *littérature*, qui peuvent très bien former les sujets d'études d'un cercle. Pour les groupes de collèges ce sera la manière la plus facile et préférable à toute autre, parce qu'elle s'harmonise davantage avec les travaux ordinaires et essentiels des membres. On le voit, le champ à explorer et à exploiter est fort vaste : un cercle, quelque actif qu'il soit, ne saurait le parcourir sans y mettre plusieurs années. Au reste, chaque cercle peut encore y ajouter, il a le libre choix de son programme d'études. A lui de prendre la matière qui s'adapte le mieux aux aptitudes et aux besoins de ses membres. La série des travaux d'un cercle ne doit pas nécessairement porter toujours sur la même question ; il y a souvent avantage à varier, à entremêler à l'étude d'une question générale quelques travaux différents, pour faire diversion. On peut aussi laisser à chaque membre le choix de

son sujet, ou bien encore, comme cela se pratique dans quelques cercles, après une première étude sommaire faite par tous, confier au sort le soin de désigner celui qui sera chargé du sujet étudié ; dans ce cas le conférencier pourra bénéficier des notes et renseignements fournis par ses camarades, et ceux-ci, ayant étudié le sujet seront plus à même de discuter et d'approfondir la question traitée par le conférencier. En thèse générale, il faudra adopter le mode qui agréera davantage aux membres du cercle ; ce sera toujours le meilleur. L'expérience d'ailleurs en apprendra plus en quelques mois que tous les conseils donnés d'avance. L'essentiel est qu'une vie intense coure sans cesse dans le cercle, vie d'activité intellectuelle, vie d'amitié franche et de chrétienne camaraderie.

Le Semeur organe officiel de l'A. C. J. C.
Revue mensuelle formant, chaque année, un
volumé de plus de 300 pages. *Abonnement* :
\$1.00 par année. Prime aux nouveaux a-
bonnés.

**Le Congrès de la Jeunesse à Québec en
1908.** Beau volume in-8 de 460 pp. avec gra-
vure-frontispice en couleurs et 9 hors texte
groupants 56 portraits. *Prix* : \$1.15 franco.

**Le Congrès de la Jeunesse à Ottawa en
1910.** Un volume in-8 de 150 pp. *Prix* :
\$0.40 franco.

**L'Association Catholique de la Jeunesse
Canadienne-française**, par Eugène Bellut.
Monographie reproduite de *la Revue de l'Ac-
tion Populaire* de Reims, France. Brochu-
re de 20 pp. *Prix* : 5 sous.

Insignes de l'A. C. J. C. *Prix*: 35 sous
l'unité. Remise de 5% à la douzaine et de
10% sur commande de 50 insignes.

L'A. C. J. C. Chansonnette par le R. P.
Herma's Lalande, S. J. *Prix* : 10 sous
l'exemplaire,

Prière d'adresser :

LE SEMEUR,
1075, rue Rachel, Montréal



